

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Département limitrophe	BUREAU ET RÉDACTION <i>Livraire E. LEMARIE</i> A DAMMARTIN-EN-BOIS	PARIS et les autres Départements
10 ANS 2 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	Un An 3 fr. 50

EGROS DE LA SEMAINE

30 Octobre — La Chambre, après la discussion générale du budget, se sépare jusqu'au 4 Novembre.

— Les Etats-généraux des Pays-Bas vu l'état de prostration physique et morale du roi de Hollande, procèdent la régence de la reine Emma. La province de Luxembourg, soumise au régime de la loi salique, aura pour régent le duc Adolphe de Nassau, héritier éventuel du roi.

31 Octobre — Voyage du grand-duc héritier de Russie, qui visitera d'abord l'empereur d'Autriche-Hongrie. L'annonce de cette visite contrarie les hauts partisans de la triple alliance, déjà mécontents du revirement d'opinions qui, en Grèce, a amené la chute du cabinet Tricoupis, remplacé par le ministère Delyannis, dont les sympathies franco-russes sont connues.

1^{er} Novembre — Les élections générales italiennes sont fixées au 23 novembre.

2 Novembre — Imposante manifestation patriotique au Bourget, à l'occasion de l'anniversaire des combats

livrés en 1870, sur le territoire de cette commune.

— Triple suicide attribué à la misère d'une famille de Besançon.

— Le scandale de Toulon, ou l'affaire d'avortement dans laquelle est gravement compromis M. Fouroux, maire de cette ville, s'envenime de complications politiques et administratives qui soulèvent une grande émotion.

3 Novembre — Mission secrète du comte Antonelli en Abyssinie ou paraissent surgir des complications fâcheuses.

— L'affaire par trop énigmatique du lieutenant Wernert, disparu pendant deux mois de son corps et acquitté par le conseil de guerre, est reprise à la fois par un conseil d'enquête régimentaire et par la justice civile; celle-ci intéressée à tirer au clair les deux duels mystérieux suivis de morts d'hommes, invoqués par l'officier fugitif, pour expliquer son absence.

4 Novembre — Reprise à la chambre de la discussion budgétaire par chapitres. Vote du budget du commerce auquel succède celui des affaires étrangères. M. Ribot, ministre, interrogé sur ce qu'il a pu fournir un prêter-

te à certaines insinuations italiennes accusant la France de convoitises malhonnêtes sur les possessions ottomanes de la Tripolitaine, retorque ces imputations avec une vigueur et une netteté dont feraient bien de s'inspirer nos calomnieux en ce qui concerne leurs propres visées.

5 Novembre — Le bill Mac-Kinley produit dans l'opinion publique des Etats-Unis une impression des moins favorables, la reelection des représentants qui l'ont voté paraît fort compromise.

— La famille du major Bartlott, l'un des compagnons de Stanley, abandonné par son chef à l'arrière-garde et massacré par les noirs, puis gravement accusé par l'explorateur dans son livre, lui intente un procès qui promet des révélations scandaleuses.

CHRONIQUE LOCALE

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Dimanche dernier ont eu lieu les obsèques de M. Ernest Ferry percepteur de la reunion de Nanteuil-le-Haudouin, décédé à l'âge de 42 ans. Les cordons du poêle étaient tenus par M. M. Mayan, Receveur des finances de l'arrondissement de Senlis; Rudault Maire de Nanteuil; Mezière, Juge de paix; Dely, Président de la Délégation cantonale.

A la gare, où le corps était conduit pour être dirigé sur Vincey, dans les Vosges, trois discours ont été prononcés; l'un par M. Mezière, Juge de paix, Président de la Société musicale, dont M. Ferry était le sympathique et dévoué Directeur; l'autre par M. Valadon, Président de la Société de Secours Mutuels, dont M. Ferry était l'un des

administrateurs; et enfin le troisième par M. Mayan, Receveur des finances.

Les orateurs ont rendu au défunt le juste tribut de reconnaissance que les deux Sociétés et même la commune entière devaient à leur dévoué Percepteur, qui, en dehors de ses fonctions de comptable qu'il remplissait avec un tact remarquable, trouvait le moyen de consacrer ses loisirs aux deux intéressantes Sociétés municipales, ainsi qu'à la visite des écoles, en sa qualité de Deputé cantonal.

Fils d'un modeste ouvrier serrurier, il était arrivé, grâce à son travail et à son énergie, à acquérir une modeste aisance et une considération très méritée.

Tres estimé de ses chefs qui le considéraient avec raison comme un fonctionnaire scrupuleux, esclave de son devoir; il était particulièrement apprécié du public à cause de la simplicité de ses manières et de son aménité.

Sa veuve et son jeune fils, ont eu la consolation de recevoir au moment de leur départ les témoignages de sympathie de la population entière de Nanteuil et d'un grand nombre de personnes des environs.

MOUSSY-LE-VIEUX

Le tribunal civil de Meaux a eu à se prononcer le 29 octobre dernier sur les délits de chasse relevés au nom de M. Delamaze, propriétaire, contre:

1° M. Hurissel Edouard auquel il demandait pour avoir chassé sur ses terres 100 francs de dommages-intérêts, est condamné à 16 fr. d'amende et 10 fr. de dommages-intérêts.

2° M. Charlet auquel il demande également 100 francs de dommages-intérêts est condamné à 16 francs d'amende et 10 francs de dommages-intérêts.

AVIS aux Écoliers EN PARCHEMIN JAPONAIS

Le PROTECTEUR UNIVERSEL

Systeme Breveté S.G.D.G. & Modèle Déposé

DIX CENTIMES
DEUX SOUS

Le PROTECTEUR UNIVERSEL 0.10c

Breveté S.G.D.G. & Modèle déposé 0.10c

ECOLE LIBRAIRIE PAPETERIE

Cette Belle Serviette pour en faire l'emplète UN GROS SOU SEULEMENT AH! VRAI! C'EST PENVERSANT!

E. LEMARIÉ

A DAMMARTIN, (S^{ne}-&-M^{ne}).

Courons en acheter Au premier Papetier

3^e Le sieur Debruker (Desiré) 28 ans, sujet belge, est condamné à 16 francs d'amende et 10 francs de dommages-intérêts pour avoir chassé le 5 octobre dernier, avec un bâton et un chien, sur les terres de M. Delamaze.

LUGNY-LE-SAC

Un sujet belge, le nommé Baryen (Dominique), ouvrier de la ferme de M. Dupille cultivateur, est gratifié d'un mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Senlis, pour rixe violente avec ses compatriotes de la ferme de M. Babille.

CLAYE-SOUILLY

Le 19 octobre dernier, la gendarmerie de Claye mettait en état d'arrestation pour mendicité, les nommés Lariol (Pierre), 45 ans et Garnier (Étienne), 42 ans. Le premier de ces personnages a déjà subi 9 condamnations, son camarade en a 11 à son actif.

Le tribunal correctionnel condamne Lariol à 2 mois de prison et Garnier à trois mois de la même peine.

MORTEFONTAINE

La gendarmerie de Senlis en tournée dans la commune de Mortefontaine, le 31 octobre, dernier, a arrêté le nommé Tétard (Edmond), âgé de 29 ans, né en Seine-et-Marne.

Depuis une dizaine d'années, paraît-il, ce malheureux se livre à une vie désordonnée de vagabondage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

FOLLIT (Louis-Joseph), 61 ans, cultivateur à Baron. Passage avec chevaux sur terre ensemencée, 1 franc d'amende et frais

BocQUILLON (Armand) cultivateur

à Baron. Même contravention, même condamnation.

PASQUEUR François Marie), 46 ans, cultivateur à Montagny-Sainte-Félicité. Même contravention, 3 francs d'amende et frais.

PENTICOR (Pierre), 39 ans, menuisier au Plessis-Belleville. Bruit et tapage injurieux et nocturne, récidive, 15 francs d'amende, 5 jours de prison et frais.

TELEPHONE

La commune du Raincy qui ne néglige rien pour se tenir au niveau des progrès, vient d'obtenir l'établissement d'une ligne téléphonique destinée à la relier avec Paris (Porte de Pantin). L'exécution des travaux va être poursuivie activement et l'on espère que l'installation sera terminée pour le 15 décembre ou le 1^{er} janvier au plus tard.

La commune du Raincy déjà reliée avec un certain nombre de communes de son voisinage, va compléter son réseau téléphonique qui réalisera ainsi un progrès considérable pour les relations commerciales de la région. Il est à souhaiter que cet exemple soit suivi par un grand nombre de chefs-lieux de canton de la banlieue de Paris.

FAITS DIVERS

VAGABONDS ET MENDIANTS

La question des vagabonds et des mendiants est toujours à l'ordre du jour si l'on en juge par les nombreux articles, que publie sur ce sujet la Presse parisienne.

Il s'agirait, paraît-il d'étendre l'action du Préfet de police, jusque dans

notre voisinage, afin de purger la banlieue des nombreux et hardis malfaiteurs qui la dévalisent.

Nous apprenons à ce propos que la Société des agriculteurs de France a pris l'initiative d'une enquête sur le vagabondage et la mendicité dans les campagnes, ainsi que sur les moyens de les faire disparaître.

Elle a demandé à tous ses correspondants, ainsi qu'aux membres des syndicats et des comices agricoles, de recueillir tous les faits de vagabondage qui leur seront connus ou qui sont signalés dans les journaux de leur département, en insistant sur ceux de ces faits qui auront été accompagnés de délits ou de crimes (voies, incendies, meurtres).

La Société établira dans le courant de novembre un dossier par département et communiquera, à ce sujet, un important travail au ministère de l'intérieur.

UN DRAME DE LA MISÈRE

On lit dans l'*Echo Pontoisien*:

Un drame poignant, dû à la misère, vient de se dérouler à Luzarches.

Vers six heures du matin, un inconnu paraissant en complet état d'ivresse était rencontré par des gendarmes.

Dès que ces derniers l'eurent interrogé, il fut pris de violents vomissements, et les agents, le voyant très souffrant, le conduisirent chez le docteur Barbier, qui lui prodigua les premiers soins.

Il put déclarer alors qu'il venait de laisser sa femme étendue auprès d'une meule de paille, près de Luzarches.

La veille, ils avaient absorbé ensemble un litre d'absinthe pour s'empoisonner.

Cet individu portait sur lui un livret

de famille au nom de Jean-Baptiste Bourgeois né à Annet (Seine-et-Marne).

On le transporta expirant à l'hôpital civil de Luzarches. Avant de mourir, il put encore prononcer quelques paroles et fit connaître qu'ils avaient décidé d'un commun accord de se donner la mort parce qu'ils ne pouvaient pas trouver d'ouvrage et étaient las de souffrir de la misère.

Le cadavre de la femme Bourgeois a été retrouvé au lieu dit le Chemin de la Nonne, comme son mari l'avait indiqué.

Ce dernier était âgé de trente-cinq ans ; sa femme n'avait que trente-quatre ans.

Les cendres de J.-J. ROUSSEAU

Sont-elles au Panthéon
ou à Ermenonville ?

Dans un de nos précédents numéros (18 Août 1889) nous avons eu l'occasion de dire quelques mots, au sujet de la violation des tombeaux de Jean-Jacques Rousseau et de Voltaire, à l'époque de la Restauration, en 1814. Nous trouvons dans *Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 10 Août dernier, un très intéressant article de notre honorable compatriote M. Aug. Castellant, qui jette une certaine lumière sur ce fait rapporté jusque dans ces derniers temps d'une manière erronée.

M. Castellant commence par mettre en doute la translation des cendres de Jean-Jacques-Rousseau au Panthéon. Il croit, d'après le témoignage de plusieurs vieillards d'Ermenonville, qu'il n'y eut, en ce lieu le 11 Octobre 1794, qu'un simulacre d'exhumation des cendres de l'illustre philosophe dont les restes re-

poseraient encore dans l'île des Peupliers.

En admettant, dit-il, que les cendres de Jean-Jacques-Rousseau et de Voltaire eussent été réellement portées au Panthéon, l'histoire de leur profanation ne mérite certainement pas le crédit dont elle jouit depuis quelques années.

« Remarquons tout d'abord que ce racontar à sensation a été publié autrefois par le bibliophile Jacob, qui ne le tenait qu'indirectement d'un M. Puymorin, directeur de la Monnaie, l'un des soi-disant complices de cette prétendue profanation. »

D'après M. Castellant, la véracité de ce récit peut-être mise en doute, attendu que les faits postérieurs semblent démontrer avec certitude que les cercueils de Jean-Jacques-Rousseau et de Voltaire étaient encore intacts en 1830.

« Le 29 décembre 1821, les cercueils de J.-J. Rousseau et de Voltaire et les sarcophages en bois dans lesquels ils étaient enfermés furent retirés des caveaux où ils avaient été déposés, et transportés dans d'autres caveaux moins en vue et situés sous le péristyle, en dehors de l'édifice, rendu à l'exercice exclusif du culte catholique. Le procès-verbal de transfèrement constate que le cercueil en chêne, fortement cerclé de fer, de Voltaire et le cercueil en plomb de J.-J. Rousseau, reconnus respectivement pour contenir leurs cendres, — ce sont les expressions mêmes du procès-verbal, — étaient intacts. On a seulement constaté qu'il existait sur l'arête » du cercueil en plomb de J.-J. Rousseau « trois gerçures, à l'endroit de la soudure »

« Neuf ans après, le 4 Septembre 1830 les cercueils et sarcophages furent réintégrés, par ordre du ministère dans leurs caveaux primitifs. Nouveau procès-verbal rédigé avec soin, non moins mi-

nutieux que celui de 1821. En voici un extrait :

« Le cercueil renfermant les cendres de Rousseau est en plomb, parfaitement soudé, si ce n'est, au centre de l'arête supérieure, du côté du nord, une légère crevasse qui provient évidemment d'une rupture faite dans le transport, et ne présente aucune effraction. »

« Le cercueil renfermant les cendres de Voltaire est extérieurement en bois de chêne parfaitement intact ; deux scellés que M. Boucauld déclare y avoir été apposés en 1821, existent encore, la bande placée du côté du midi est légèrement endommagée, mais sans qu'il y ait aucune trace d'effraction. »

Nous en revenons au récit recueilli et rapporté par M. Castellant, tendant à établir que les dépouilles mortelles de J.-J. Rousseau n'ont pas quitté l'île des Peupliers, ce qui n'a rien d'in vraisemblable si l'on se reporte à la vive opposition que firent alors pendant plusieurs années, la population d'Ermenonville et M. René de Girardin. Une transaction survenue entre ces derniers et la Convention Nationale aurait permis, peut-être, dans ce cas, de simuler une exhumation des cendres de J.-J. Rousseau, afin de donner satisfaction à l'opinion publique.

« M. le prince Radziwill, propriétaire du château et du parc historiques d'Ermenonville, pourrait facilement élucider d'une façon définitive, cette très intéressante question ».

LA GARDE NATIONALE de DAMMARTIN

— en 1790 —

(Suite)

Le 27 Septembre 1790, les officiers de la Garde Nationale de Dammartin

désireux de se reconcilier, invitèrent les officiers municipaux à se réunir à l'hôtel commun, et là, les accueillirent avec beaucoup d'égards et leur firent la promesse d'exercer, à l'avenir, leurs fonctions, de concert avec eux, et de réunir leurs forces à celles de la municipalité pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité publique, afin de faire régner la plus parfaite harmonie entre tous les citoyens.

De leur côté, les officiers municipaux sensibles à ces dispositions sages et patriotiques, déclarèrent qu'ils en conserveraient le souvenir et que rien de leur part, ne viendrait troubler leur union. Pour donner une preuve de la sincérité de leurs intentions et du désir d'oublier le passé, ils promirent aux officiers de la Garde Nationale, d'assister le mercredi suivant, au service qui devait être célébré à l'intention de leurs frères d'armes, morts à Nancy le quatre septembre, « pour le soutien de la constitution et le retour à la subordination. »

Le lendemain matin 28 Septembre, le maire et les officiers municipaux de la commune de Dammartin, tinrent une assemblée et décidèrent que dans l'esprit de concert promis à MM. les officiers de la Garde Nationale, « ils assisteraient à l'église paroissiale, au service célébré pour leurs frères d'armes morts à Nancy. Il déclarèrent qu'ils se tiendraient dans la salle d'audience du baillage, avec l'intention de sortir de là, pour entrer dans l'église, en compagnie de la Garde Nationale.

La Paix fut-elle définitive entre les deux autorités civile et militaire ? il est permis d'en douter, car le 18 Novembre suivant, le Conseil général de la commune de Dammartin fut réuni à l'effet de délibérer « sur la proposition faite

par plusieurs citoyens, d'établir une Garde citoyenne en la ville, pour la sûreté de tous les habitants, pendant la nuit seulement, et en cas d'admission de cette proposition, de fixer les moyens de fournir aux frais nécessaires pour l'entretien de ladite Garde », l'assemblée décida que la communauté des habitants serait convoquée pour le dimanche suivant à deux heures, afin qu'elle put se prononcer sur ses intentions à cet égard.

La communauté des habitants, à l'unanimité, s'opposa à la formation d'une Garde citoyenne déclarant « qu'elle la trouvait de nulle nécessité, et que chacun n'avait qu'à se garder chez soi ».

(Suite) E. L.

JEAN MAILLART ET ETIENNE MARCEL

(Suite)

« Lors eut grand hutin et fort, et volontiers eût fui le prévôt, mais il fut si hâté (serre de si près) qu'il ne put : car Jehan Maillart le fêrit d'une hache sur la tête, et l'abattit à terre, et ne se partit de lui tant qu'il l'eût occis, quoique ce fût son compère. » Philippe Giffart, un des principaux membres du corps de ville, se fit tuer à côté du prévôt en se défendant vaillamment. Le reste des compagnons de Marcel, accablés par le nombre, furent massacrés ou faits prisonniers. Les vainqueurs achevèrent leur ouvrage en courant s'emparer des portes Saint-Martin et Saint-Honoré, occupées par des amis de Marcel ; on tua ceux qui se défendirent, et on emmena les autres en prison, pendant qu'une partie des gens qui avaient suivi Maillart allaient égorger, près de l'ancienne porte Baudoyer l'échevin Jean de l'Isle et le clerc de la

marchandise de Paris. frere d'Etienne Marcel. Les partisans des Valois avaient fait ce qu'ils imputèrent depuis à leurs ennemis : ils avaient dressé d'avance leur liste de proscription ; aussi l'échevin Charles Toussac, Jossieran de Mâcon et plus de soixante autres personnages notables furent-ils arrêtés cette nuit même. Les cadaves de Marcel, de Giffart et de Jean de l'Isle furent traînés par les rues et étalés devant cette même église de Sainte Catherine-du-Val-des-Ficeliers (rue Saint-Antoine), où avaient été transportés les corps des maréchaux de Champagne et de Normandie ; « dont plusieurs, dit la *Chronique de Saint-Denis*, tenoient que c'étoit ordonnance de Dieu ; car ils étoient morts de telle mort comme ils avoient fait mourir lesdits maréchaux. »

(à suivre) E. L.

CONNAISSANCES UTILES

LE CIDRE A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Ayez une petite cuve, une futaille défoncée, percée d'un trou à la partie inférieure et placée sur un trépied quelconque, ajustez un robinet au trou.

Après cela, arrangez-vous du mieux possible pour piler les pommes, les écraser, avec un maillet de bois, une sorte de dame de paveur, un pilon quelconque en bois et jetez, au fur et à mesure les pommes écrasées dans la futaille. Quand ce sera fini de ce côté, vous verserez dans le fût assez d'eau pour que la pulpe y baigne, pas beaucoup si vous tenez à avoir du cidre d'une belle force, et davantage pour obtenir un petit cidre de ménage. Vous laisserez la macération se faire pendant quarante-huit heures et, au bout de ce temps-là, vous tire-

rez le liquide que vous verserez dans un fût, vous y ajouterez le jus exprimé du marc. La fermentation s'établira et, au bout de cinq semaines à deux mois, vous aurez du vrai cidre, en état d'être bu et de dégourdir les idées,

Le voulez-vous meilleur encore ?

Jetez dans le tonneau quelques poignées de cassonade ou de sucre cristallisé.

Cette fabrication si simple et si pratique a été vulgarisée dans l'Orne par le docteur Malfilâtre, un vrai normand ; le docteur Denis Dumont, qui a écrit un excellent livre sur le Cidre l'a fortement recommandé. Il estime que le cidre fait par ce système de lixiviation est aussi bon que s'il provenait de la fabrication par les procédés habituels.

Essayez, vous nous en direz des nouvelles.

..

Dans le cas de saignement de nez, beaucoup de personnes ont recours à l'introduction d'une clé dans le dos, ou à d'autres pratiques plus ou moins saugrenues.

Voici, d'après l'*Impartial de la Marine*, le meilleur moyen d'arrêter ces hémorragies légères.

Il suffit tout bonnement de faire mouvoir vigoureusement les mâchoires, comme en mâchant de la gomme. Si c'est un enfant, donnez-lui un morceau de papier à mâcher vivement. C'est le mouvement de la mâchoire qui arrête l'écoulement du sang.

Ce remède est si simple que l'on serait tenté d'en rire, mais il n'a jamais manqué de faire son effet, même dans les cas les plus graves.



— Eh bien ! Georges, à la dernière composition as-tu été bien placé ?

— Oh ! oui, mon oncle ! J'étais placé près du poêle.

LIBRAIRIE

PAPETERIE — RELIURE
IMPRIMERIE
Encadrement, Photographie
FABRIQUE
de
REGISTRES et de CARTONNAGES

E. LEMARIÉ
à DAMMARTIN, (S-&-M).

AGENDAS
de Commerce & de Bureau
pour 1891

GRAND ASSORTIMENT
D'ALMANACHS
Comiques
Amusants, Historiques, etc

ÉPHÉMÉRIDES
Calendriers à effeuiller
et autres

Pour paraître prochainement

ALMANACH
DE LA
PETITE GAZETTE
DE DAMMARTIN & DES ENVIRONS

Format petit In-4^o
édition de luxe avec 38 gravures

Prix : 20 Cent.

PAPIER D'ARMÉNIE

Pour parfumer et assainir
les Appartements.

Le cahier de 24 morceaux, 25 CENT.

BETTERAVES A VENDRE

S'adresser à M. DUFOUR
Cultivateur à ROUVRES (S-et-M)

A VENDRE POIRES à CIDRE

S'adresser chez M. HÉRIVAUD
469, Grande Rue

G. BELLENGER

MÉDECIN - VÉTÉRINAIRE
Successesseur de M. HENRY
DAMMARTIN

A VENDRE

VIEUX JOURNAUX
10 Francs les 100 Kilogs

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60
à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

Montres Chaines. Bagues et Bracelets
en or et en argent — Boucles d'oreilles
— Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes,
Etoffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencement
de magasin.

Le tout à des conditions excep-
tionnelles de BON MARCHÉ.

Le Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ.

Dammartin Imp. E. Lemarié.

